

Déploiement des OF
Liste des services concernés

1. Services relevant du pôle fiscal :

- la division chargée de la fiscalité des particuliers et des missions foncières et patrimoniales ;
- la division chargée de la fiscalité des professionnels et du contentieux de recouvrement ;
- la division chargée des affaires juridiques;
- la division chargée du contrôle fiscal ;
- le service des impôts des particuliers ;
- le centre des impôts ;
- le service des impôts des entreprises ;
- le SIE/SIP ;
- le pôle enregistrement ;
- le pôle de recouvrement spécialisé ;
- la trésorerie amendes.
- le service de la fiscalité immobilière ;
- le pôle contrôle et expertise ;
- la brigade de contrôle et de recherches ;
- la brigade de contrôle de la fiscalité immobilière ;
- le centre des impôts fonciers (fiscalité des particuliers) ;
- le centre des impôts fonciers (fiscalité des particuliers et mission topographique) ;
- le pôle d'évaluation des locaux professionnels ;
- le pôle topographie et gestion cadastrale ;
- la brigade régionale foncière ;
- la conservation des hypothèques ;

La maquette de l'organigramme fonctionnel des centres prélèvement service sera établie à l'issue des études en cours

Du fait de la spécificité des missions et de l'expérimentation en 2011 du module « investigation » de l'application Rialto, il a été décidé de ne pas établir d'OF pour les brigades de vérification.

Le service de contrôle de la redevance audiovisuelle ne fait pas l'objet d'un OF du fait du nombre très limité d'acteurs affectés à ces tâches.

2. Services relevant du pôle gestion publique:

- la division Secteur Public Local ;
- les trésoreries spécialisées SPL ;
- les trésoreries mixtes ;

Concernant ces trois derniers services, les nouvelles maquettes mises à disposition tiennent compte des modifications sensibles apportées à la cartographie des processus SPL. Le déploiement des nouveaux OF sera de ce fait opéré selon les modalités suivantes : jusqu'en mars 2011, déploiement à la division du SPL et dans deux trésoreries, puis dans les autres trésoreries à l'occasion d'un changement de chef de service et au plus tard fin 2011.

- la division de l'expertise et de l'action économiques et financières ;
- la division du domaine ;

- le pôle gestion des patrimoines privés ;
- la division comptabilité ;
- la division dépense.

S'agissant des services relevant des divisions comptabilité (service comptabilité ; service comptabilité du recouvrement ; dépôts et services financiers) et dépenses (service facturier ; centre régional des pensions ; service liaison-rémunération ; service supervision des tiers), des maquettes d'OF tenant compte des incidences de Chorus ont été expérimentées dans la DRFiP de la Marne. Une note sera diffusée prochainement afin de préciser les modalités de mise en place des nouvelles maquettes dans l'ensemble des services concernés.

Enfin, une maquette d'OF sera mise à disposition des centres d'encaissement début 2011.

3. Services relevant du pôle pilotage et ressources:

- la division budget/logistique ;
- la division ressources humaines/formation ;
- la division stratégie/contrôle de gestion/qualité de service ;
- les CMIB et CMI.

La mise en place d'un organigramme fonctionnel dans les départements informatiques du Trésor est suspendue compte tenu des évolutions prévues dans la sphère informatique.

Enfin, un organigramme fonctionnel des services communs est à l'étude.

4. Missions rattachées au responsable régional ou départemental :

- la mission audit ;
- la mission maîtrise des risques ;
- la mission communication ;
- la mission de contrôle budgétaire régional.

La mission relative à la politique immobilière de l'État ne fait pas l'objet d'un OF du fait du nombre très limité d'acteurs affectés à ces tâches.